

# L'Union européenne et les Roms

## Une responsabilité conjointe

Les institutions européennes et les Etats membres ont une responsabilité conjointe pour améliorer l'intégration (ou "inclusion") sociale des Roms, en faisant usage de tous les instruments et toutes les politiques dont ils ont la compétence.

L'Union européenne a mis en place un cadre légal solide pour combattre la discrimination envers les Roms, basée entre autres sur l'article 13 du Traité de la Communauté Européenne<sup>1</sup>, la Directive 2000/43/EC sur l'égalité raciale, la Directive 2000/78/EC proscrivant toute discrimination dans l'emploi et la formation professionnelle et la Directive 2004/38/EC relative à la libre circulation et au séjour des citoyens de l'Union européenne. Les Etats Membres ont le devoir de transposer ces Directives dans leur propre législation nationale.

Le rôle de la Commission européenne prévoit de stimuler l'utilisation des [fonds structurels européens](#) par les Etats Membres de l'UE, pour renforcer l'inclusion des Roms.

Cette action est soutenue par le [réseau EURoma](http://www.euromanet.eu/) (<http://www.euromanet.eu/>), qui rassemble actuellement des représentants de 12 Etats Membres (Bulgarie, République Tchèque, Finlande, Grèce, Italie, Hongrie, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Slovaquie et Suède). Ce réseau encourage une utilisation des fonds structurels européens pour que les politiques renforçant l'inclusion sociale des Roms soient mises en œuvre de façon effective.

L'Union européenne agit pour soutenir l'inclusion des Roms à travers les instruments ci-dessous :

- [Le financement d'initiatives et de projets pertinents pour l'inclusion des Roms \(dans l'éducation, l'emploi, la santé, la lutte contre la discrimination, l'inclusion sociale etc.\)](#)
- [Les Sommets Roms européens](#)
- [La Plateforme européenne pour l'inclusion des Roms](#)
- [La recherche et les études concernant les Roms](#)
- [La coopération avec la société civile Rom et les organisations internationales](#)

## Projets & financement

### Intégrer l'inclusion des Roms dans toutes les politiques de l'Union européenne

Suivant une approche constructive, pragmatique et non-discriminante, de nombreuses politiques de l'UE aident à soutenir l'inclusion des Roms (par exemple les politiques visant à améliorer la situation économique, la santé, les conditions de vie, les opportunités d'embauche, la compréhension culturelle et l'éducation pour tous).

---

<sup>1</sup> Article 13, du Traité de la Communauté européenne : « 1. Sans préjudice des autres dispositions du présent traité et dans les limites des compétences que celui-ci confère à la Communauté, le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. »

L'approche de la Commission européenne de l'inclusion des Roms effectue une focalisation explicite mais pas exclusive sur les Roms: cette approche ne sépare pas les interventions centrées sur les Roms des initiatives dans un champ plus large. Par exemple le [Programme Jeunesse en action](#) prône la participation de tous les jeunes, mais avec une attention particulière en 2009 et 2010 à l'accès des jeunes venant des communautés Roms.

### **Apporter un financement**

La question Rom est prise en compte dans l'ensemble des activités de l'UE. Ainsi, l'inclusion des Roms peut être soutenue par des activités ayant bénéficié de divers mécanismes de financement de l'Union européenne.

Ces sources de financement de l'UE pour les Roms incluent notamment:

1. Le [Fonds social européen \(FSE\)](#) qui encourage l'amélioration des conditions de vie et d'emploi des Roms, en particulier en investissant dans l'éducation et la formation.
2. Le [Fond européen de développement régional \(FEDER\)](#) qui soutient le développement régional, la mutation économique, la compétitivité et la coopération territoriale à travers l'UE.<sup>2</sup>
3. Le [Programme PROGRESS](#) (notamment la campagne d'information 'Pour la diversité, contre les discriminations') qui finance des activités de sensibilisation visant à combattre la discrimination envers les Roms et qui soutient le travail en réseau des ONGs représentant et défendant les droits des Roms.
4. D'autres activités et mécanismes de financement associés de l'Union européenne, tels que :

[Le Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie](#)

[Programme Jeunesse en Action](#)

[Programme Culture \(2007-2013\)](#)

[Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural](#)

[L'Instrument d'Aide de Pré-adhésion \(IAP\)](#)

[Programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique \(2008-2013\)](#)

## **Sommets européens sur les Roms**

La Commission européenne a décidé d'organiser des Sommets Roms tous les deux ans. Les Sommets Roms européens rassemblent les représentants des plus hauts niveaux des institutions de l'UE, des gouvernements nationaux et des organisations de la société civile de toute l'Europe. Comme le Président de la Commission l'a souligné, ces événements

---

<sup>2</sup> Le fonds **FEDER** pour le logement des populations marginalisées : Le 10 février 2010 les députés européens ont adopté en session plénière le rapport de Lambert Van Nistelrooij (NL, PPE) relatif à l'éligibilité de projets de logement en faveur des populations marginalisées, et notamment les Roms dans le cadre du FEDER. Ces mesures visent à favoriser l'insertion durable de ces populations. Grâce aux députés européens, le FEDER pourra cofinancer ces mesures dans tous les Etats membres, alors que jusqu'ici cette mesure était réservée aux Etats ayant adhéré à l'UE après le 1er mai 2004. Seront alors éligibles les dépenses pour la rénovation des habitations existantes ou leur remplacement, y compris par des constructions neuves. Le financement du logement en faveur des populations marginalisées, pourra être effectué dans les zones urbaines ou rurales. Ces mesures qui font l'objet d'un accord avec le Conseil doivent maintenant être déclinées au niveau national, dans les programmes opérationnels.

représentent "une occasion unique pour faire de la question Rom une priorité à l'ordre du jour comme jamais auparavant".

Le [premier Sommet Rom](#) européen s'est tenu à Bruxelles le 16 septembre 2008. Suite à cet événement, les pays de l'UE ont invité la Commission "à organiser l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les Etats Membres dans le domaine de l'inclusion des Roms ».

Le [deuxième Sommet Rom européen](#) a eu lieu à Cordoue (Espagne) les 8 (Journée internationale des Roms) et 9 avril 2010 et fut l'un des événements majeurs de la présidence espagnole du Conseil.

## **Le deuxième sommet européen sur l'inclusion des Roms**

Près de 400 représentants des institutions de l'UE, des gouvernements nationaux, des pouvoirs publics régionaux et locaux et de la société civile (comprenant les organisations représentant les Roms), ont participé au sommet.

Il a été souligné que, bien que beaucoup reste à faire notamment au niveau local, des progrès significatifs ont été réalisés depuis 2008. La Commission a exprimé une volonté politique forte d'intégration des Roms et les États membres ont investi dans la coordination politique interne, la planification stratégique et le dialogue avec les communautés Roms. La vice-présidente Viviane Reding a souligné la nécessité de mettre un accent spécifique sur l'amélioration de la situation des enfants Roms.

La principale contribution de la Commission européenne à ce sommet a été la publication le 7 avril 2010 de deux documents politiques clés de grande envergure :

- La [communication sur l'intégration économique et sociale des Roms en Europe](#), COM (2010) 133 (*lien internet en bas de page*)
- un [rapport d'activité](#) sur la mise en œuvre des instruments et des politiques de l'UE pour l'inclusion des Roms sur la période 2008-2010 (document de travail de la Commission en anglais), SEC (2010) 400 (*lien internet en bas de page*)

L'objectif du sommet était de faire le point sur ce qui a été réalisé au niveau de l'UE pour l'inclusion des Roms au cours des deux dernières années, et de renouveler l'engagement de l'Union européenne en faveur de l'intégration des Roms. Parmi les développements récents, le sommet a placé un accent particulier sur les 10 principes de base communs pour l'inclusion des Roms (*voir plus bas*). Le 8 juin 2009, le Conseil des ministres des affaires sociales de l'UE, avait annexé ces principes à ses conclusions et avait invité les États membres et la Commission à les prendre en considération lors de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques. Au deuxième sommet européen des Roms, quatre ateliers ont travaillé en parallèle afin de discuter des principes de "**ciblage explicite mais pas exclusif sur les Roms**", d' "attention à la question des femmes", de "recours aux instruments communautaires" et de "participation de la société civile".

Une attention particulière a également été portée à la question de la santé des Roms, à laquelle une discussion plénière a été entièrement consacrée le deuxième jour du sommet. La santé des Roms est un des aspects les plus importants pour l'inclusion des Roms, et une priorité de la présidence espagnole.

A la fin du sommet, la Troïka des présidences espagnole, belge et hongroise a adopté une déclaration marquant leur engagement commun pour la prise en compte de la question Rom dans toutes les politiques et la promotion de l'utilisation des fonds structurels de l'UE pour l'intégration des Roms. Cette déclaration annonce également une feuille de route définissant les activités de la plate-forme européenne pour l'inclusion des Roms et un suivi du sommet au Conseil.

## **Plate-forme européenne pour l'inclusion des Roms**

### **Origines**

L'idée d'une plateforme européenne pour l'inclusion des Roms est née lors du [premier Sommet Rom européen](#), qui s'est tenu à Bruxelles en septembre 2008. Suite à cet événement, les pays de l'UE ont invité la Commission "à organiser l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les Etats Membres dans le domaine de l'inclusion des Roms, à fournir un soutien en matière d'analyse et à stimuler la coopération entre toutes les parties concernées par les questions relatives aux Roms, y compris les organisations représentatives des Roms, au sein d'une plateforme européenne intégrée". (Conseil des affaires générales, 8 décembre 2008).

Les réunions de la plateforme sont décidées et conduites par l'Etat Membre en charge de la Présidence du Conseil. Les représentants des gouvernements nationaux, de l'UE, des organisations internationales et de la société civile Rom participent aux réunions de la plateforme. Ces réunions visent à stimuler la coopération et les échanges d'expériences au niveau des politiques et des pratiques réussies d'inclusion des Roms.

### **Les réunions de la plateforme**

La [première réunion de la plateforme européenne pour l'inclusion des Roms](#) a eu lieu à Prague le 24 avril 2009, sous la présidence tchèque de l'UE. Dans ce cadre, un ensemble de 10 Principes de base communs pour soutenir efficacement l'inclusion des Roms a été identifiée. Ces Principes ont été repris par les Ministres de l'emploi et des affaires sociales des pays de l'UE le 8 juin 2009, en annexe de leurs Conclusions sur l'inclusion des Roms.

La [deuxième réunion de la plateforme](#) s'est tenue à Bruxelles le 28 septembre 2009. Elle s'est focalisée sur la question de l'éducation des Roms.

### **Les 10 Principes de base communs pour l'inclusion des Roms**

Les 10 Principes de base communs pour l'inclusion des Roms visent à guider les institutions de l'UE et les Etats Membres (ainsi que les Etats candidats et potentiellement candidats) dans la conception et la mise en œuvre des nouvelles activités ou politiques. Ces Principes représentent une déclaration légalement non-contraignante. Toutefois, en se référant à ces principes dans les conclusions du Conseil, les Etats Membres de l'UE ont montré leur engagement de concevoir leurs prochaines initiatives sur base de ces principes.

Les 10 principes de base communs pour l'inclusion des Roms sont:

1. Des politiques constructives, pragmatiques et non-discriminantes
2. Une focalisation explicite mais pas exclusive

3. Une approche interculturelle
4. Une orientation visant l'intégration dans la société ordinaire
5. Une prise en compte du genre
6. Le transfert de mesures fondées sur des constatations
7. L'utilisation des instruments communautaires
8. L'implication des autorités régionales et locales
9. L'implication de la société civile
10. La participation active des Roms

## Recherche et études

### L'opinion publique

En 2006, la Commission européenne a mené une étude d'opinion au sujet des discriminations et des inégalités en Europe et qui concernait notamment l'attitude des européens à l'égard des groupes d'origine étrangère dans la société. Cette étude fut suivie d'une deuxième série d'entretiens en 2008, comprenant une question plus détaillée sur l'attitude des européens envers les Roms.

[L'étude de 2006](#) révélait que 77% des européens pensaient qu'être Rom était un désavantage dans la société. [L'étude de 2008](#) soulignait qu'environ un quart des européens se sentirait mal à l'aise d'avoir un voisin Rom et que cette tendance était plus importante envers les Roms qu'envers les personnes de n'importe quelle autre origine.

### L'expérience vécue par les Roms

L'étude de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS) entreprise par [l'Agence européenne des droits fondamentaux \(FRA\)](#) interroge les groupes d'immigrés et de minorités ethniques sur leur expérience de victime de discrimination ou d'attaque criminelle dans leur vie quotidienne.

Les Rapports de données focalisées de l'étude EU-MIDIS se concentrent sur les résultats concernant des groupes spécifiques: [le premier de ces rapports](#) (publié au printemps 2009) porte sur les Roms ([http://fra.europa.eu/fraWebsite/eu-midis/eumidis\\_roma\\_en.htm#](http://fra.europa.eu/fraWebsite/eu-midis/eumidis_roma_en.htm#)).

Cette étude montre que parmi les Roms interrogés, un sur deux affirme avoir été victime de discrimination au moins une fois dans les 12 derniers mois. En moyenne, parmi les Roms interrogés, un sur cinq dit avoir été victime d'au moins une attaque criminelle dans les 12 derniers mois.

En parallèle à l'étude EU-MIDIS, l'Agence des droits fondamentaux mène régulièrement des analyses sur divers aspects de l'inclusion des Roms en Europe.

## Autres recherches

Différentes études ont été commandées ou menées par la Commission européenne au sujet de la situation des Roms en Europe. Celles-ci comprennent notamment:

- *Une étude de la Commission sur les [femmes Roms et des minorités ethniques en Europe: une question pour l'égalité homme/femme](#) (Rapport publié en anglais - résumé en français - en novembre 2008).*
- *Une étude sur les activités pour améliorer l'impact des politiques, des programmes et des projets visant l'inclusion et la non-discrimination des Roms dans l'UE (résultats à paraître en 2010).*

## Société civile et situation internationale

### La coopération avec la société civile Rom

L'efficacité des politiques est renforcée par la participation active des Roms. La Commission européenne reconnaît que cette implication de la société civile Rom est décisive, d'une part en apportant une expertise et d'autre part en permettant de diffuser les informations nécessaires pour développer un débat public et un processus politique en dialogue avec la société.

La Commission européenne soutient la participation active de la société civile Rom dans les prises de décisions, notamment par le biais de la [plateforme européenne pour l'inclusion des Roms](#). ONGs et activistes Roms participent également aux [Sommets Roms européens](#).

La Commission européenne organise des [stages pour de jeunes diplômés Roms](#), en partenariat avec l'Open Society Institute: deux fois par ans, cinq jeunes Roms intègrent les services de la Commission pour y effectuer un stage de cinq mois.

Enfin, la Commission européenne a signé un accord cadre de partenariat avec le Bureau d'information Rom européen ([European Roma Information Office, ERIO](#)).

### Les développements à l'échelle internationale

La Commission européenne participe à un ensemble d'initiatives internationales visant à soutenir l'inclusion des Roms et coopère avec les organisations internationales actives dans ce domaine. Le travail de la Commission européenne a été bâti sur la base existante de l'expertise et l'expérience de la [Décennie 2005-2015 pour l'inclusion des Roms](#) et d'initiatives telles que le [Fonds pour l'Education des Roms](#), le Plan d'action de l'OSCE et les recommandations du Conseil de l'Europe et des Nations Unies. La Commission européenne prend part au Groupe de contact informel des organisations internationales sur les Roms.

## Sites Internet de référence :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=518&langId=fr> = L'Union Européenne et les Roms

<http://www.euromanet.eu/> = EURoma, European Network on Social Inclusion and Roma under the Structural Funds (site en anglais)

[http://europa.eu/agencies/community\\_agencies/fra/index\\_fr.htm](http://europa.eu/agencies/community_agencies/fra/index_fr.htm) = Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

<http://erionet.org/site/> = ERIO - European Roma Information Office

<http://www.romadecade.org/> = Decade of Roma inclusion 2005-2015

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/407&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en> = Communiqué « La CE préconise l'intégration des Roms »

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/esf/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/esf/index_fr.htm) = Fonds social européen

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/funds/feder/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/feder/index_fr.htm) = Le Fonds européen de développement régional (FEDER)

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr> = Programme PROGRESS

[http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc28\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc28_fr.htm) = Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

[http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc74\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc74_fr.htm) = Programme jeunesse en action

[http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc411\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc411_fr.htm) = Programme culture 2007-2013

[http://europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture/general\\_framework/160032\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/general_framework/160032_fr.htm) = Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

[http://ec.europa.eu/enlargement/how-does-it-work/financial-assistance/instrument-pre-accession\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/how-does-it-work/financial-assistance/instrument-pre-accession_fr.htm) = Instrument d'aide de préadhésion (IAP)

<http://www.romeurope.org/Textes-europeens,44.html> = Les 10 Principes fondamentaux communs en matière d'intégration des Roms. Annexe au Conclusion du Conseil européen sur l'intégration des Roms (2947ème session)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52010DC0133:FR:HTML> = Communication de la Commission européenne sur l'intégration économique et social des Roms en Europe

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=518&langId=fr&eventsId=234&furtherEvents=yes>  
= Rapport d'activité sur la mise en œuvre des instruments et des politiques de l'UE pour l'inclusion des Roms sur la période 2008-2010

<http://www.romaeducationfund.hu/home/index.php>? = Fonds pour l'éducation des Roms (site en anglais)

[http://ec.europa.eu/health/programme/policy/2008-2013/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/health/programme/policy/2008-2013/index_en.htm) = Programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique 2008-2013

[http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/documents/?arb\\_n\\_id=2&doc\\_n\\_id=532](http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/documents/?arb_n_id=2&doc_n_id=532) = Maison européenne des pouvoirs locaux français

[http://www.coe.int/t/dg3/romatravellers/default\\_FR.asp](http://www.coe.int/t/dg3/romatravellers/default_FR.asp) = Conseil de l'Europe

<http://www.osce.org/item/33130.html> = OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe